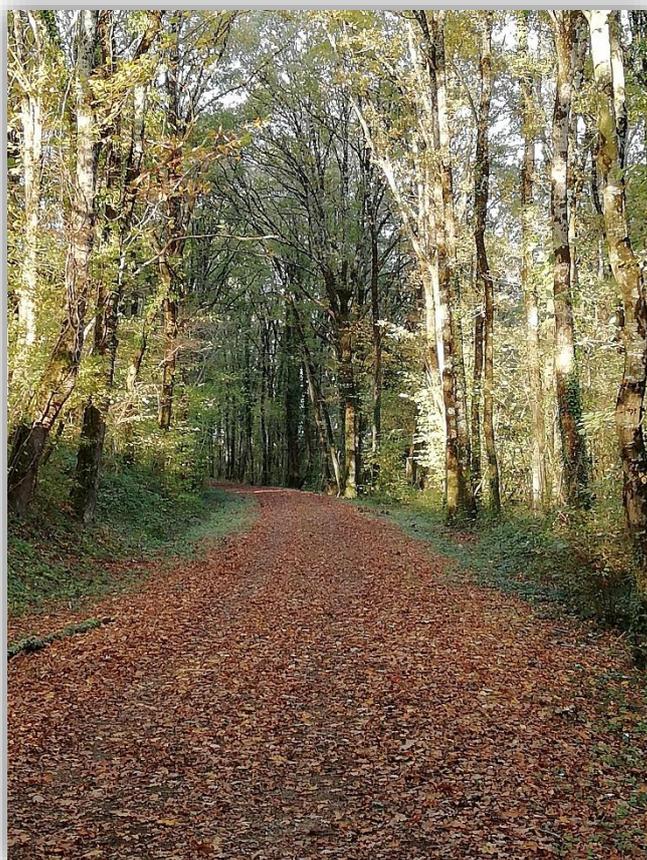




Bulletin municipal n°37

Décembre 2020



LE VIGEANT



Sommaire

VŒUX DU MAIRE	3
VIE MUNICIPALE 	4-14
Conseil municipal : nouveaux élus 2020	4
Finances communales - Budget 2020	5-8
Tarifs 2021	8
Ecole- CCAS	9
Actualités travaux – vie économique	10-11
Zoom sur l’histoire de notre village	12
ANNUAIRE ECONOMIQUE	13-14
VIE ASSOCIATIVE 	15-28
Liste des associations locales.....	15
Association des parents d’élèves	16
Comité des fêtes.....	17
Donneurs de Sang Bénévoles	18-19
ACCA	20
Culture et Loisirs Vigeantais	21
Anciens combattants.....	22
Club Amitié et Loisirs - Club de gymnastique	23
Club de tennis	24
ADMR.....	25
MJC Champ Libre	26-27
A.S.E.P.P.	28-29
Attention !	30
BON A SAVOIR 	31-41
SIMER – Redevance incitative - Gestion des déchets	31-34
Rénovation énergétique – MaPrimeRénov’	35
Eaux de Vienne – Tout savoir sur l’eau du robinet	36
Département – Nouveauté services - Bon de vacances	37
Association FNATH	38
Pluri-services.....	39
La parole est à vous – Médaille de la famille française	40-41
Calendrier	42
L’année en photos	43

L'Espoir n'est pas mort



Au moment de tracer ces lignes pour les vœux traditionnels de fin d'année, nous venons d'entrer dans la 2^{ème} épreuve de confinement. Les chiffres officiels du moment sont très mauvais. Pourrons-nous passer Noël en famille ? Rien n'est moins sûr. Les temps qui viennent sont incertains et nos pensées vont vers tous ceux qui souffrent ; malades, soignants, et l'ensemble de tous ceux qui sont empêchés de travailler.

Chacun espère échapper au pire...en attendant l'arrivée d'un vaccin salvateur.

Dans le même temps, une vague d'attentats ignobles vient encore assombrir le tableau.

Que faire ?

. Ne pas céder au repli sur soi, ou, pire, alimenter le poison de la discorde.

. Réinventer cet ancien vaccin un peu trop oublié : le retour à un Civisme pour lequel, chacun de nous, *anciens du siècle dernier* mais pas du tout *attardés*, avons été éduqués.

. Résister, porter secours et aide dans la mesure de nos moyens, à ceux qui sont dans le besoin.

. Le rassemblement plutôt que la division.

Et ça marche ! J'en veux pour preuve la réussite des événements tels que l'opération réussie de la Tête de Veau du Comité des Fêtes, l'organisation menée tambour battant le 13 juillet autour du Bâtiment Val de Vienne Sensation, le Moule-Frites concocté par les nouveaux footeux et l'Acca, le vide grenier de la pétanque...tout cela organisé malgré les contraintes sanitaires du moment et avec l'autorisation de la Préfecture.

Je veux ici, remercier et féliciter tous les bénévoles, commerçants, organismes et associations qui s'emploient ainsi à animer notre village.

En cette période particulière, la vie communale continue malgré tout. L'école fonctionne avec des contraintes très fortes liées aux règles sanitaires. Saluons le travail des enseignants et du personnel et aussi la compréhension des parents. L'Agence postale et la bibliothèque s'adaptent en offrant un minimum de services à chacun. La Mairie vous accueille de la meilleure manière possible elle aussi et le Service Technique continue de maintenir notre commune en bon état de fonctionnement et de propreté. Sachons les uns et les autres respecter leur travail.

Enfin, je tiens à dire à mes collègues élus combien j'apprécie leur implication et leur soutien.

Alors, ensemble, souhaitons que 2021 nous réserve de bonnes surprises et qu'elle nous garde en bonne santé.

A chacune, à chacun, à vos proches, je souhaite de tout cœur, une **BONNE ANNEE.**

Pierre Gourmelon

Conseil municipal du Vigeant : Nouveaux élus 2020



Mr Pierre GOURMELON
Maire



Corinne LAURENDEAU
1^{er} adjoint en charge du budget, des finances, des affaires scolaires et sociales.



Jacques SCHERHAG
3^{ème} adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des services techniques.



Jean-François VIOLETTE
2^{ème} adjoint en charge des entreprises, de l'agriculture et de l'environnement



François MOREAU
4^{ème} adjoint en charge du tourisme, de la communication et de la culture.



Olivier GIRAUD
conseiller délégué en charge du développement de la commune

Autres conseillers :

Jean-Michel BONNEAU
Cindy HUGUENOT
Philippe MICHAUD
Michel LEBAS
David LEVAILLANT
Anne-Marie LOMBARD
Pascal PAILLET
Yolande PLISSON



Madame Sandrine REMY a démissionné du conseil municipal pour rejoindre l'équipe des employés communaux.

Finances communales – Budget 2020

La situation financière de la commune reste stable malgré la baisse des dotations de l'Etat qu'il faut compenser soit par des nouvelles recettes, soit par une diminution des charges surtout en cette période d'incertitude...

Après analyse du budget 2020, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des 2 taxes locales (taxe foncière sur le bâti 11,50 % - non bâti 25,38 %). La taxe d'habitation est compensée par un produit prévisionnel de l'Etat (produit prévisionnel 66 330 €). Vous serez toujours redevable de la redevance télévisuelle. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est conservée.

Corinne Laurendeau, 1^{ère} adjointe chargée des finances

Budget primitif 2020

Vue d'ensemble par sections

Fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	305 353,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	397 490,00
014	Atténuations de produits	775,00
65	Autres charges de gestion courante	66 773,00
66	Charges financières	26 008,30
67	Charges exceptionnelles	282,00
022	Dépenses imprévues	27 032,08
023	Virement à la section d'investissement	735 402,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 294,00
	TOTAL DEPENSES	1 578 410,29

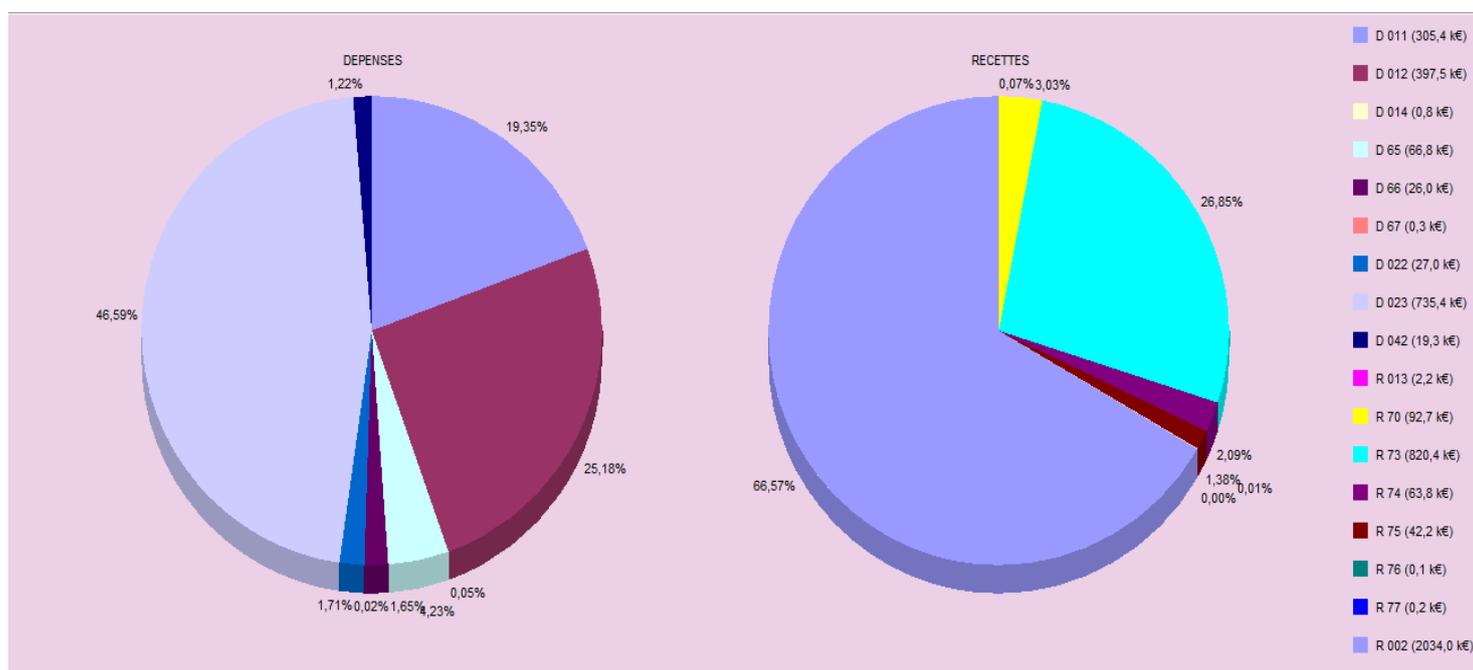
<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	2 200,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	92 650,00
73	Impôts et taxes	820 426,00
74	Dotations, subventions et participations	63 751,00
75	Autres produits de gestion courante	42 200,00
76	Produits financiers	50,00
77	Produits exceptionnels	200,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 034 046,72
	TOTAL RECETTES	3 055 523,72

Investissement

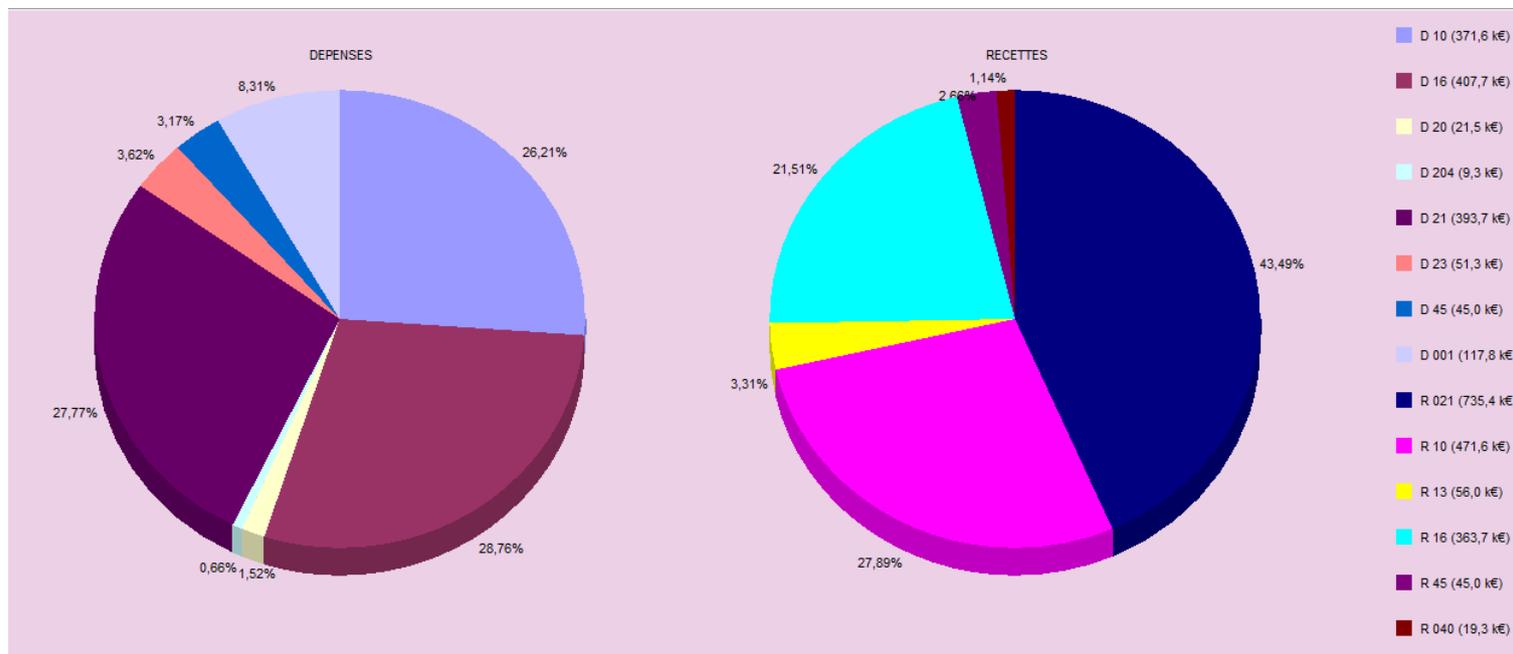
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	371 558,18
16	Emprunts et dettes assimilés	407 690,88
20	Immobilisations incorporelles	21 500,00
204	Subventions d'équipement versées	9 300,00
21	Immobilisations corporelles	393 653,41
23	Immobilisations en cours	51 308,90
45	Comptabilité distincte rattachée	45 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	117 752,66
TOTAL DEPENSES		1 417 764,03

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	735 402,91
10	Dotations, fonds divers et reserves	471 558,18
13	Subventions d'investissement reçues	55 981,00
16	Emprunts et dettes assimilés	363 720,00
45	Comptabilité distincte rattachée	45 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 294,00
TOTAL RECETTES		1 690 956,09

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette Mairie du VIGEANT - 2020



**Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette
Mairie du VIGEANT – 2020**



Pour la légende, se reporter à la colonne « chapitre » des deux tableaux précédents

● **Taux d'imposition des taxes locales** ●

	Taux communal	Base d'imposition	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	11,50%	1 612 000	185 380
Taxe foncière non bâti	25,38%	157 300	39 923
Total			225 303





Tarifs 2021

↳ ECOLE

- ◆ **les repas**
 - Enfant 2,40 €
 - Adulte 5.15 €
- ◆ **le transport scolaire : les inscriptions et paiements se font directement auprès de la Région Nouvelle Aquitaine**
La commune participe à hauteur de 5€ par enfant transporté.

↳ CIMETIERE

- ◆ concession pour 50 ans 75,00 €/m²

↳ COLUMBARIUM

- ◆ concession 15 ans 300,00 €
- ◆ concession 30 ans 600,00 €
- ◆ vacation 20,00 €

↳ COPIES

- ◆ papier A4 noir et blanc 0,20 €
- ◆ papier A4 couleur 0,50 €
- ◆ papier A3 noir et blanc 0,40 €
- ◆ papier A3 couleur 1,00 €
- ◆ disquette 1,80 €
- ◆ CD Rom et étiquettes 2,75 €

↳ MATÉRIEL

- ◆ Table 2,00 €
- ◆ Bancs + chaise 1,00 €
- ◆ Estrade 20,00 €

↳ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- ◆ Adhésion adulte annuelle 5,00 €
- ◆ Adhésion – de 18 ans Gratuité

SALLE LES PRADELLES	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	LE VIGEANT	HORS COMMUNE	LE VIGEANT	HORS COMMUNE
Associations	Gratuit pour les associations de la commune qui sont tenues de mentionner le nombre de jours d'utilisation des locaux, sur le bilan annuel remis à la municipalité.			
Particuliers (1 jour)	130,00 €	160,00 €	160,00 €	190,00 €
Particuliers (2 jours)	200,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Entreprises sans visio + nettoyage	150 euros / jour			
Entreprises avec visio + nettoyage	250 euros/ jour			

Location tente de réception pour les particuliers résidant sur la commune	Le transport est assuré par la commune. Le montage et le démontage de la tente de réception est assuré par le loueur avec l'assistance d'un agent communal.	
	Gratuit pour les associations une fois dans l'année.	
	Le week-end	150 €

Location de la salle buvette au stade municipal du 15 Avril au 15 Octobre : 50 euros / jour (sans chauffage)

Pour toutes locations (salles, matériel communal, et tente de réception), et mise à disposition de la sono et/ou du vidéoprojecteur, il est rappelé qu'en cas de dégradations lors de l'utilisation, ces dernières seront à la charge du loueur et qu'un avis de somme à payer lui sera adressé du montant du préjudice.

2020 Quelle année !!!

Qui aurait pu imaginer que le spectre d'un virus, apparu en Chine en décembre 2019, allait bouleverser vos vies cette année ?



En janvier, les élèves sont de retour en classe mais, au mois de mars, un confinement de + de 2 mois va les priver d'école. Elle rouvrira en juin avec un protocole sanitaire très strict...

Mardi 2 septembre, malgré les craintes et les incertitudes, la rentrée s'est effectuée normalement.

Aujourd'hui, nous avons 36 enfants inscrits... légère augmentation de nos effectifs.

Nous sommes heureux d'accueillir un nouvel instituteur Julien PASQUET qui a en charge les CE et CM et Magali MARQUOIS, directrice, qui reste en charge les enfants de maternelle et les CP...

Je remercie Madame MARQUOIS et Monsieur PASQUET pour leur implication dans la gestion de la crise sanitaire et pour la mise en œuvre de tous les protocoles sanitaires qui changent constamment ; le personnel communal, à qui nous demandons de travailler plus chaque jour pour le ménage et la désinfection des locaux, les parents qui sont obligés de s'adapter à tous ces changements et les enfants qui doivent accepter toutes les interdictions de jouer, de toucher... Ils doivent respecter tous ces protocoles et désormais, porter un masque dès le CP...

Et pour ne rien arranger, la chaudière est en panne et ne peut pas être réparée... Dans l'urgence, des convecteurs électriques ont été installés mais nous souhaitons que le froid n'arrive pas de sitôt !!!!!

Un stress et une angoisse permanente pour tous qui n'est pas facile à vivre au quotidien !!!

Après l'école, ce sont nos aînés qui sont au cœur de nos préoccupations...

Lors du premier confinement, avec la liste des personnes vulnérables élargie à toutes les personnes seules, des conseillers municipaux les ont appelées régulièrement et, si besoin, leur ont rendu visite... Nous les avons aidés dans leurs besoins quotidiens... Nous avons recommencé avec le deuxième confinement...



Le plus dur c'est la solitude, plus de visite, plus de rassemblement et pour la plupart, des familles éloignées ne pouvant pas se déplacer... le seul lien, le téléphone et nous...

Sachez, qu'à tout moment, si vous rencontrez des difficultés, le secrétariat de la mairie et les élus sont à votre service et à votre écoute...

Nous ne pourrions malheureusement pas organiser le traditionnel goûter de Noël en raison des risques de contamination mais nous porterons les 178 colis à tous au moment des fêtes de Noël...

Pour terminer, je souhaite garder, avec l'ensemble du Conseil Municipal, un lien étroit avec les associations pour leur apporter notre soutien...

Bienvenue aux associations Football Club Vigeantais et Pétanque Vigeantaise... J'espère que toutes les associations pourront reprendre leurs activités en 2021 dans la joie et la bonne humeur...

ACTUALITES TRAVAUX ET VOIRIE

Route de Saint Martin l'ars :

Lors du précédent Mandat et après délibération en conseil municipal il avait été décidé que les chicanes installées pour ralentir la vitesse des véhicules seraient effacées.

Ces travaux ont été effectués dernièrement et une nouvelle signalisation a été mise en place ainsi que le marquage au sol (qui sera repris ultérieurement) au niveau du dos d'âne.

A la demande des riverains qui nous ont signalé des vitesses excessives sur cette portion de route, nous étudions différentes solutions de ralentissement (panneau zone 30, marquage au sol, mise en place de coussins berlinois)



Voirie :

Concernant les travaux de voirie le programme 2020 n'a pas pu se réaliser. Celui de 2021 est en cours d'élaboration en lien avec la Communauté de commune.

Jacques SCHERHAG

Adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des services techniques.



ACTUALITES VIE ECONOMIQUE ENTREPRISES

Vie économique

La commune du Vigean a la chance d'accueillir un nombre significatif d'acteurs économiques contribuant à son dynamisme. Artisans, commerçants mais également entreprises industrielles voire centre de formation, il nous a semblé intéressant de les rencontrer afin qu'elles soient mieux connues des vigeantais. Ainsi, nous nous proposons de profiter à chaque numéro de la gazette du Vigean d'un article consacré à la présentation de ces entreprises, ces restaurateurs, ces artisans afin de mieux les connaître.

Pour commencer, nous avons choisi de rencontrer les responsables de la société DECONS qui a succédé à la bien connue ALDEVIENNE et avons découvert son activité.



La SAS DECONS, créée en 1969 dans le Médoc par Bernard DECONS est spécialisée dans la récupération et la valorisation de métaux ferreux et non-ferreux apportés sur sites ou collectés dans les garages. Elle dispose ainsi de 15 sites dans le grand quart Sud-Ouest permettant de collecter auprès des professionnels comme des particuliers véhicules hors d'usage et toute grosse pièce qui seront alors dépollués et découpés sur place.

Il y a une dizaine d'années, elle a succédé à la société ALDEVIENNE, zone industrielle de Brame Faim au Vigean. Historiquement, ALDEVIENNE collectait et récupérait de l'aluminium. L'aluminium était fondu puis transformé en lingots revendus aux constructeurs automobiles et autres.

En 2020, le site a fortement évolué pour s'adapter au marché et à la réglementation de plus en plus stricte.

11 personnes contribuent à l'activité du site.

Y sont réceptionnés les matériaux en provenance des différents lieux de préparation et de dépollution.

Deux broyeurs recoupent les métaux à la dimension souhaitée, éléments qui sont alors traités par des machines de tri optique. Le stockage avant-vente est ainsi facilité.

L'activité de fonte d'aluminium existe toujours à un degré moindre que par le passé.

Depuis 20 ans, et afin d'alléger les véhicules, les constructeurs automobiles ont largement remplacé les tôles d'acier par des plastiques. Il en existe de multiples sortes dans un véhicule, (tableau de bord, sièges, garnitures...); l'objectif de la société est alors de les identifier, les individualiser et les valoriser.

Ainsi la Société DECONS a su s'adapter et modifier son matériel et ses process pour transformer et recycler ces plastiques qui constituent les pare-chocs et les réservoirs de carburant. Dépouillés sur les différents sites de récupération, ils sont traités au Vigeant pour devenir des « granulés » de 14 mm conditionnés en big-bag avant commercialisation auprès des plasturgistes européens. Ces matériaux perçus jusqu'alors comme des déchets et des polluants redeviennent alors une matière première. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif fixé par l'administration instaurant que 95 % des véhicules hors d'usage doivent être revalorisés.

Malgré le contexte économique morose actuel, la société DECONS poursuit ses investissements sur le site. En optimisant le recyclage, elle répond à la réglementation mais aussi, procure une nouvelle vie à des matériaux, contribuant ainsi à la préservation des ressources limitées sur la Terre.



ALDEVienne (ETS DECONS)

Production, transformation et négoce d'alliages et aluminium
zone industrielle de Brame Faim, 86150 LE VIGEANT
☎ 05 49 84 59 59

ZOOM SUR L'HISTOIRE DU VIGEANT



LE VIGEAN EN 1906

Le Vigean* est une des plus grandes communes du canton de l'Isle Jourdain et du département de la Vienne. Sa superficie atteint 6435 hectares et sa population est de 2020 habitants.

Partant de la Vienne dont il borde la rive gauche sur un développement de plus 11 kilomètres, son territoire se déploie vers l'ouest jusqu'à 7 kilomètres de la rivière. Sa limite occidentale suit sensiblement la crête des plateaux argileux et peu fertiles qui sépare le bassin de la Vienne et celui de la Clouère.

Il est traversé par deux vallées au fond desquelles coulent des ruisseaux qui ne tarissent jamais.

Le premier part des étangs du Bouchet et aboutit à la Vienne, près de Port de Salles.

Le second prend sa source à la Font de l'étang neuf et grossi par le ruisseau du Magnou se jette dans la Vienne au moulin du petit Villogier.

Au niveau du fond des Vallées et jusqu'à mi-côte, le terrain est formé de roches granitiques et leurs arènes sur lesquelles reposent les marnes et les calcaires, les lias jaune et gris et les premières assises du calcaire jaune et jurassique (chez Dorat), on rencontre dans les parties élevées des plateaux, des dépôts épais de sable argileux, d'argile ferrugineuse, de mines de fer (l'Age du Faix et Les Genêts), de silex (coteaux nord du Bourg) et de grès terreux. Les terrains de transports et d'éboulis revêtent les berges.

Sur le territoire de la commune sont répartis environ 8 villages, métairies, borderies ou écarts.

Il y a trois agglomérations principales : le Bourg, chef lieu de la commune qui compte environ 70 feux.

Bourpeuil, sur les bords de la Vienne, séparé de l'Isle Jourdain par le pont et qui semble en être un faubourg. L'importance de sa population égale presque celle du chef lieu de la commune et on y trouve davantage de gens de métier ou d'industrie.

La petite âge, hameau surtout agricole d'une vingtaine de feux.

La principale culture du Vigean* est celle des céréales. On y adjoint l'engraissement du bétail et l'élevage de moutons et de porcs.

Extrait d'un documentaire « Histoire De notre village » écrit par le commandant Deliquet en 1906.

Merci à la famille Desgrange pour l'autorisation de publication.

* A l'époque Le Vigean s'écrivait sans la lettre t à la fin.

Services - suite

**Agence Postale Communale
et Bibliothèque Municipale**

2 route du 4 août
☎ 05.49.84.15.50

✉ bibliotheque19@wanadoo.fr

Mémo horaires d'ouverture

Du mardi au samedi : 9h-12h15
Mardi, Mercredi, Vendredi:
13h30-17h15

Gîtes – Chambres
d'hôte - suite

Gîte des Genêts

Mme COLAS Maryse
Les Genêts
☎ 05.49.48.81.41 / 06.33.22.53.00
✉ colasmayse@idyle-telecom.com



Parcours Aventure,
Saut à l'élastique

Oxygène 40

M. MONTIEL Franck
16 route de Jarnac 16200 Foussignac
☎ 06.03.61.58.19.
✉ oxygene40@yahoo.fr

ArbréSo

M. MONTIEL Franck
☎ 07.85.09.48.94
✉ arbreso86@gmail.com
🌐 www.arbreso.com

Assistantes
maternelles

LAURENDEAU Corinne

Les Loges
☎ 05.49.48.72.45

BREGEON Marie-Claude

56, route du 4 août
La Sauvarige
☎ 05.49.48.93.40

Artisanat - Commerces

AMOR Peter

Electricité
6, rue de la Forge – La Petite Age
☎ 05.49.91.85.54

AMOR Sharon

Coiffure à domicile
6, rue de la Forge – La Petite Age
☎ 05.49.91.85.54

AQUACULTURE

M. SARRAZIN Serge
La Terrasse
☎ 05.49.48.25.56

Me HAZARD

Services de retouche couture sur tous vêtements
La Rye
☎ 06.22.73.61.26

Icetelec

Electricien
6, route de Saint-Martin L'Ar
☎ 05.17.36.12.23
☎ 06.10.64.43.65

GIGATIK.COM

Hébergements Web et création de site internet
Philippe MICHAUD
☎ 07.82.02.58.72
✉ contact@gigatik.com

Les Cageots Locaux

Vente de produits locaux
M VAN AUBEL Bruno
Me FELLER Sascha
☎ 06.84.86.99.60



NOUVEL HORIZON – A.N.E.S.I.

Centre Educatif Fermé
Bramme Faim – BP 02
☎ 05.49.48.82.10
☎ 05.49.48.97.89

Gîtes – Chambres
d'hôtes

Gîte de la Vacherie

M. CRUVEILHER Jean-Marie
La Vacherie
☎ 05.49.48.87.20
✉ jean-mary.cruveilher@ozone.net



Gîte de la Maison Neuve

M. et Mme JATIAULT Xavier
Le Bois de Lareau
☎ 05.49.48.93.59 / 06.79.50.48.54
✉ xavier.jatiaux@orange.fr
🌐 www.gite-maison-neuve.a3w.fr



Gîte de la Roche

M. BOWER
4 et 6 Château Trompette
☎ 0044 796 654 2121

Gîte des Fouillarges

M. DEBIAIS
Les Fouillarges
☎ 05.49.87.57.18

Gîte

M. PORTSMOUTH
6 rue Saint Sornin
☎ 06.43.95.15.52

Gîte Beau Maison

M. ROBINSON
6 rue Alexandre Bessaguet
☎ 06.43.95.15.52

Gîte

Mme RENELIER Corinne
La Petite Ferrandière
☎ 06.78.80.64.83

Gîte de Villodier

M. D'AUSBOURG
Villodier
☎ 06.82.91.59.40

Gîte du Petit Essart

M. et Mme BROWN Michael
Le Petit Essart
☎ 0044 125 779 2896

Chambre d'hôtes

Mme IND Kate
Perieux
☎ 05.49.48.88.95

Chambre d'hôtes

Chez Keona
13 rue du 4 Août
☎ 07.50.67.20.74
✉ E.info@chezkeona.com
🌐 www.chezkeona.com

Chambre d'hôtes

Maison fleurie la Tuilerie
M. LOVEJOY-BLACK
La Tuilerie
☎ 05.49.48.22.82

Chambre d'hôtes

La Loge aux Violettes
M. RICHARDS Carl
24 route de la Loge aux Violettes
☎ 07.80.71.10.02

Chambre d'hôtes

M. MASON Mark
31 route du 4 Août
☎ 06.38.29.77.35

Chambre d'hôtes

Mme ELLIS Karen
5 route du Viaduc BOURPEUIL
☎ 05.17.36.60.

Déchèterie

DECHETERIE DE MILLAC

ZAE Les Gagnas – Millac
☎ 05.49.84.57.62
✉ simer-ecopole@cg86.fr
🌐 www.simer86.fr



Restauration - Bar -
Hôtellerie

Hôtel du Barrage

M. et Mme BOCQUENET Éric
Bourpeuil – route du Viaduc
☎ 05.49.48.70.31



**Petite Brasserie du Viaduc
Bar – Tabac – Hôtel**

M. CHABOUTY Thierry
Bourpeuil
☎ 05.49.48.42.54



Paddock Café

Circuit du Val de Vienne
☎ 06 08 55 34 95



Hôtel du Val de Vienne ***

Port de Salles
☎ 05.49.48.27.27
✉ info@hotel-valdevienne.com
www.hotel-valdevienne.com
Me ROBERT Mélanie
Mr EUDE Jean-Christophe



Circuit du Val de
Vienne

Technopole ZA Circuit Val de Vienne
86150 Le Vigeant

A.S.A. du Circuit Val de Vienne

M. MOREAU Mathieu

SA Les Deux Arbres

M. LECONTE Jack et
M. BUSSAC Jean-Hubert
☎ 05.49.91.79.17
☎ 05.49.91.81.17
info@lesdeuxarbres.com

Circuit du Val de
Vienne

LARBRE compétition Sarl

M. LECONTE Jack
☎ 05.49.48.58.77
☎ 05.49.84.15.28
www.larbre-competition.com



RACING WORDS Sarl

☎ 05.49.83.08.30
☎ 05.49.83.08.31

RACING LOGISTIC Sarl

M. LECONTE Jack
☎ 05.49.84.11.11
☎ 05.49.84.11.12

Hotël - Résidence des Pilotes

☎ 05.49.91.79.17
☎ 06.76.45.73.45
✉ reception@residencepilotes.com

Entreprises

ALDEVIEU DECONS

Affinage d'aluminium
Brame Faim
☎ 05.49.84.59.59
☎ 05.49.48.81.81
http://aldevienne.com/

E.D.F. – G.R.P.H.

Production d'électricité
Jousseau – Millac
☎ 05.49.48.75.02

FAISANDERIE du Bois Prieur

Elevage de gibiers
Les Algrès
☎ 05.49.48.93.30 / 06.85.55.01.19
☎ 05.49.84.05.22

MOREAU et Fils Sarl

Minoterie
La Pouge
☎ 05.49.48.70.24
☎ 05.49.48.19.57

MOREAU et Fils Sarl

Travaux publics
L'Isle-Jourdain
☎ 05.49.48.80.43 / 06.80.20.78.68
☎ 05.49.48.98.95

SODEM Primial

Abattoir et négoce de bétail
Le Cériolet
☎ 05.49.84.98.40
☎ 05.49.48.96.56
✉ jm.cruveilher@sodem-primial.com

SOREGIES

Production d'électricité
Mauprévoir
☎ 0810.50.50.50

Entreprises - suite

Séché ECO INDUSTRIES

Groupe Séché Environnement

Société Vienne Ordures
La Ressièrre
☎ 05.49.84.57.91
☎ 05.49.91.82.45

www.groupe-seche.com



Sous certaines conditions, accepte les
matériaux à base d'amiante
(Tôles fibro, etc...)

Agriculture

TERRENA POITOU SCA

Chez Charraud
☎ 05.49.48.89.05
☎ 05.49.48.84.39

HUGUENOT Sarl

Travaux agricoles
La Tuilerie
☎ 05.49.53.06.99

Domaine Dilki

Bedoux
☎ 05.49.48.68.24
www.domaine-dilki.com

Ferme équestre Cavale Rye

Pension, dressage, cours
La petite rye
☎ 06.56.79.79.26



RANGER BETAÏL Sarl

Négoce en bétail
Clavières
☎ 05.49.48.58.89
☎ 05.49.84.10.4

Pêche sportive et
Détente

Etang Le Magnou Sarl

M. et Mme CHAGNEAU Lionel
Le Magnou
☎ 06.37.37.78.59 / 06.12.71.29.70
www.etanglemagnou.com

Services

A.C.C. Assistance conseil comptabilité

3, rue du 4 août
☎ 05.49.48.19.62

A.F.P.A.

Formation professionnelle pour adultes
Le Chaffaud
☎ 05.49.83.34.00
☎ 05.49.83.34.29

Liste des associations locales

U.F.V.G. – A.C. et Anciens du Maquis

Président : J.P. THIMONIER

☎ 05.49.48.80.76

Comité des Fêtes du Vigeant

Président : Jacques BLANCHARD

☎ 05.49.84.50.85

Club Amitiés et Loisirs

Présidente : Paulette SAIMOND

☎ 05.49.84.01.61

Culture et Loisirs Vigeantais

Présidente : Marie-Claude FINSTERLE

☎ 05.49.48.31.39

Donneurs de Sang Bénévoles

Présidente : Josette PINAUD

☎ 05.49.48.38.43

Parents d'Elèves de l'Ecole Publique

Co-Présidents :

Delphine VIVION ☎ 06 76 96 83 87

Et Mickael WAGON ☎ 06 58 58 30 96

Club de Gymnastique Volontaire

Présidente : Ruth GELIN

☎ 09.67.31.04.98

Football club Vigeantais

Président : Valentin LETERTRE

☎ 06.66.93.87.70

Association de sauvegarde de l'environnement, Paysages et patrimoines Sud Vienne

Président : Patrick DAVID

☎ 06.85.92.57.76

Association de Chasse Communale Agréé

Président : Alain PINAUD

☎ 05.49.48.38.43

Pétanque Vigeantaise 86

Président : Philippe MICHAUD

☎ 07.82.02.58.72

Association Sportive

du Circuit du Val de Vienne

Président : Mathieu MOREAU

☎ 05.49.48.86.38

Association Val de Vienne Moto

Président : Christophe HARIOT

✉ valdeviennemoto@yahoo.fr

Comité du Plan d'Eau

Président : J.P. THIMONIER

☎ 05.49.48.80.76

Tennis Club

Présidente : Lysiane PERROT

☎ 05.16.80.02.50 – 06.11.16.51.41

✉ mlperrot@sfr.fr

Maison Pour Tous – M.J.C.

Présidente: Irène ROCHE

☎ 05.49.48.94.00

ADMR L'Isle-Jourdain

☎ 05.49.91.83.86

A.R.N.I

Président : Marcel HEBERT

☎ 06.07.44.72.60





Vous pouvez nous envoyer vos informations par mail
accueil-le-vigeant@departement86.fr
et nous les diffuserons sur notre page facebook



Vie associative



L'association des parents d'élèves est, comme partout en France, tributaire de la situation actuelle et qui perdure.

Nous suivrons les recommandations nationales et pour le moment, nous ne pouvons vous dire si le carnaval ou la fête de l'école auront lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes. Il est trop tôt pour envisager un repas convivial.

Nous pouvons peut être réfléchir à d'autres moyens (peut-être des ventes en ligne) pour continuer à développer des projets pour l'avenir de l'école.

Si vous souhaitez nous rejoindre, c'est avec un grand plaisir que nous continuerons ensemble!

Prenez soin de vous et de vos proches.

Delphine Vivion et Michaël Wagon

Co présidents de l'association des parents d'élèves

ape.vigeant@gmail.com



COMITE DES FETES DU VIGEANT

MESSAGE AUX HABITANTS DU VIGEANT

Une très belle année 2020 se présentait riche en évènements habituels et nouveaux, mais à cause des conditions sanitaires liées à la Covid, seule la journée repas « tête de veau » a pu avoir lieu.

Juste avant le confinement, le Comité des Fêtes a servi à ses fidèles participants cette spécialité dans une ambiance conviviale.

Succès limité à la capacité de la salle des Pradelles.

Ce fut malheureusement la seule manifestation possible cette année.

A SAVOIR

Le 5 octobre dernier, une réunion dite « d'information » organisée par le maire s'est tenue en présence de la quasi-totalité des élus du conseil municipal et d'une dizaine de représentants des associations du Vigeant. Au cours de cette réunion, le président de l'ACCA et son épouse ont pris violemment à partie le Comité des Fêtes.

Ils ont mis directement en cause la probité des dirigeants en affirmant publiquement et sans en apporter le moindre début de preuve que ceux-ci s'étaient rendus coupables de malversations financières.

Il est choquant que, face à ces accusations malveillantes et gratuites, proférées à l'encontre de dirigeants d'une association qui a toujours fonctionné à la satisfaction de tous.

Le maire, et les élus présents ont fait preuve d'un silence complice.

La municipalité devrait respecter une égalité de traitement quelle que soit l'association.

Nous avons maintenant compris le but de cette réunion !!!!

Je ne vous cache pas notre agacement face à cette vague de propos menaçants.

Le Comité des Fêtes est fier d'être une association indépendante, gérée rigoureusement et également reconnaissante vis-à-vis de son équipe de Bénévoles qui s'attache à promouvoir les festivités organisées dans la commune.

Merci à tous et en attendant la fin des interdictions, prenez soin de vous.

Jacques BLANCHARD – Président
Patrick WAGON – Vice- Président
Michel PERROT – Trésorier
Dany SELLIER - Secrétaire



DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Tout d'abord, nous tenons à remercier la Municipalité, qui nous met à disposition gratuitement la salle des Pradelles pour les collectes et autres manifestations et nous permet de réaliser en mairie toutes les photocopies dont nous avons besoin !

Nous remercions également les donneurs qui consacrent un peu de leur temps pour aider les malades ; les personnes qui se dévouent pour nous aider dans nos tâches et pour distribuer les calendriers ; les entreprises et toutes les personnes qui nous reçoivent généreusement et chaleureusement.

Suite à la réunion des 4 associations, faite en 2019, en présence du président de l'Union Départementale M. Christian DIOT et des Maires de chaque commune avoisinante ainsi qu'un journaliste, nous avons décidé, d'un commun accord de prendre les devants sur d'éventuelles autres suppressions de collecte de la part de l'EFS, voire de suppressions d'associations !!! Sachant que les collectes de LATHUS et d'USSON DU POITOU ont été supprimées. Nous avons donc mis en place une nouvelle organisation à partir de 2020. Désormais, il n'y aura plus que 6 collectes tous les 2 mois (56j) communes aux 4 associations et qui tourneront sur QUEAUX, ADRIERS, L'ISLE JOURDAIN et le VIGEANT.

Nous avons rédigé un courrier commun à M. Le Président de la République, M. Emmanuel MACRON, en lui expliquant nos interrogations et nos soucis sur l'avenir du don de sang et chaque conseil municipal a pris une motion pour nous soutenir. Nous avons obtenu une réponse ! Nous espérons être soutenus par la suite !

En 2020 avec la nouvelle organisation, 1 collecte a eu lieu à ADRIERS, 1 à QUEAUX, 2 à L'ISLE JOURDAIN et 2 au VIGEANT. A la 1^{re} collecte, le 17 janvier, ce fut une réussite avec 61 personnes présentées, 55 dons dont 5 1ers dons et 2 ajournés. A la 2^e, le 28 septembre, nous avons totalisé 47 personnes présentées, 47 dons. Après des félicitations de Mme Zora BARRAULT de l'EFS pour 1^{re} collecte, celle-ci nous à rajouté un 2^e médecin pour la 2^e collecte. Nous espérons que ces résultats se perpétuent à l'avenir !

Il y a donc eu et il y aura 6 collectes sur l'année, tous les 56 jours (environ 2 mois), dans une commune différente à chaque fois, collecte communes aux 4 associations réunies !!!...

1 don = 3 vies sauvées !

C'est là que **vous intervenez**, vous les donneurs ! Vous devez impérativement **jouer le jeu** et vous déplacer dans chaque commune, dans la mesure du possible, si nous voulons que ce système fonctionne pour le bien-être **des malades qui auront toujours besoin de nous**, de notre sang, quoiqu'il advienne !!!

**C'est pourquoi nous faisons appel à vous, donneurs bénévoles
plus que jamais !**

**Venez, les malades ont
besoin de vous !**

Cette année, lors de l'assemblée générale du 01 mars 2020, j'ai remis 4 diplômes :

Au 1^{er} niveau (3 dons et 5 dons) médaille de bronze, nous avons eu 1 personne : Aurore Bertrand

Au 3^e niveau (25 dons et +) médaille de bronze, nous avons eu 2 personnes :

Nelly ENJALBERT et Corinne LAURENDEAU.

Au 6^e niveau (100 dons pour les femmes et 150 dons pour les hommes) médaille d'or + 1 palme nous avons eu 1 personne : Josette PINAUD

Pour info, je voulais vous dire que Jean-Pierre THIMONIER s'est vu remettre, au congrès départemental de JAUNAY-MARIGNY, le 12 octobre 2019, **la médaille d'officier du mérite du sang** par le président de l'U.D., M. Christian DIOT.



Les médaillés



Assemblée générale du 01 mars 2020



Randonnée du 26 janvier 2020

DATES DES COLLECTES DE SANG 2021 DES 4 ASSOCIATIONS REUNIES

Lundi 25 janvier : **Adriers**
Mercredi 24 mars : **Queaux**

Jeudi 20 mai : **Le Vigean**
Lundi 19 juillet : **L'Isle-Jourdain**

Mercredi 15 septembre : **Adriers**
Lundi 29 novembre : **Queaux**

MANIFESTATIONS 2021

- Randonnée 24 janvier
- Assemblée générale et repas au restaurant 07 mars

A.C.C.A. DU VIGÉANT

L'assemblée générale a eu lieu le 13 juin 2020. Cette année, la Fédération nous a imposé de réélire le bureau et le C.A. pour une durée de 3 ans. Un nouveau membre, Julien PAILLET, s'est présenté pour entrer dans le C.A. Suite aux votes, Julien a été élu et André PEROT, secrétaire, n'a pas été réélu. Une réunion de bureau a suivi cette A.G. afin d'élire l'ensemble des membres de l'association. Pour l'année 2020-2021, celui-ci se compose donc de :

Le bureau :

Président :	Alain PINAUD
Vice-président :	Jean RANGER
Secrétaire :	Jean-Michel BONNEAU
Trésorière :	Catherine DELAGE
Président d'honneur	Jean-Michel MATHIEU

Les membres du C.A.:

Alexandre LAURENDEAU, Valentin LETERTRE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Paul REMBLIERE, et Julien PAILLET.

Il n'y a pas eu de repas de chasse et le ball-trap, initialement prévu les 27 et 28 juin 2020, n'a également pas eu lieu pour causes sanitaires suite au COVID 19. A ce jour, nous ne savons pas s'ils seront reconduits.

Par contre, nous avons organisé, avec le CLUB DE FOOT, le dimanche 06 septembre un « moules-frites » au stade. Celui-ci a été une réussite malgré la conjoncture actuelle.

Dates à retenir pour 2021 :

Assemblée générale : Samedi 12 juin 2021 à 10 h (salle des Pradelles)

Campagne 2020-2021

Sur 2020, des lâchers de gibiers ont eu lieu : 03 août (250 perdreaux), 09 septembre (80 perdreaux et 80 faisans), 24 septembre (70 perdreaux et 50 faisans), 08 octobre (50 faisans), 22 octobre (80 perdreaux), 19 novembre (35 faisans), et 17 décembre (35 faisans) ; à partir du 03 octobre 2020 jusqu'au 28 février 2021 a et aura lieu tous les samedis une battue aux grandes pattes (1 faon en CMC et 1 B.D.F.) et à partir du 07 novembre, battues aux chevreuils.

Nous remercions les chasseurs qui participent à ces lâchers, les personnes bénévoles qui aident à la survie de cette association, l'ensemble de l'A.C.C.A. et également la commune qui nous met à disposition les salles et qui nous permet de faire toutes les photocopies dont nous avons besoin.

Le Président **Alain PINAUD**



Assemblée générale du 13 juin 2020



Repas moules-frites du 06 Septembre 2020

Culture et Loisirs Vigeantais

L'épidémie a un impact sur la vie de l'ensemble des français ainsi que sur la vie des associations.

La bibliothèque a dû fermer de nouveau après ce nouveau confinement.

Mais la bonne nouvelle est que nous avons mis en place un service de livres à emporter.

Pour rappel, la bibliothèque propose aux adhérents le prêt d'une liseuse de livres numériques (Ebooks). Vous pouvez également télécharger des livres numériques sur notre site internet ! (2558 livres numériques empruntables!)

Nouveau à la bibliothèque : Informatique service

La municipalité va mettre en place un service d'aide pour les personnes souhaitant être accompagnées dans leurs démarches administratives courantes : sécurité sociale, déclaration d'impôts, CAF etc... (qui doivent se faire maintenant par informatique !) ou être plus à l'aise pour utiliser leur ordinateur.

Mme Anne LE CAMUS sera à votre disposition à partir d'Avril 2021.

Prendre contact au 06.73.73.79.81 ou par mail anne.le.camus@orange.fr



Evénements 2020 :

La bibliothèque a tout de même eu le plaisir d'accueillir la compagnie Caus' toujours avec le spectacle « les dangers de la lecture » programmé par la Boulit', la MJC Champ libre et la mairie du Vigeant. Vous étiez à nouveau nombreux pour ce moment de partage.



Muriel Coiffard
Le livre
de Mu

Le premier trimestre 2020 nous a tout juste laissé le temps d'exposer à la bibliothèque les dessins de **Muriel Coiffard**, extraits de son album « **le livre de Mu** ».

(Le livre est disponible à la bibliothèque !)

La crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser notre traditionnelle bourse aux livres.

Ce n'est que partie remise !





ANCIENS COMBATTANTS **UFVG-AC MAQUIS SUD VIENNE**



La Section du Vigeant compte 46 adhérents dont : 29 AFN // 5 veuves // 3 maquisards // et 9 sympathisants // toujours présents aux cérémonies ainsi que les porte-drapeaux. Le 2 octobre 2020 un Maquisard **André Martin** nous a quitté à l'Age de 96 ans, toute notre affection à sa famille.

Nos cérémonies :

- Le 19 mars :** Cessez le feu en Algérie
Le 8 mai : Commémoration de la fin seconde guerre mondiale
Le 4 août : Commémoration de la tragédie du 4 Août 1944
Le 11 novembre : Commémoration dépôts de gerbes aux monuments aux morts
suivi du repas en commun avec les communes :
L'Isle-Jourdain / Moussac / Le Vigeant / Millac

- ** Tous les ans un concours de belote est organisé fin janvier.
- ** L'assemblée générale mi-février suivi du traditionnel pot-au-feu.

Cette année a été une année particulière avec les annulations de nos manifestations : cause épidémie du Covid-19.

La célébration du 76ème anniversaire de la tragédie du 4 août 1944 a revêtu un caractère particulier du fait de la crise sanitaire. Un public volontairement restreint qui a suivi une cérémonie plus simple. A la demande de Pierre Gourmelon Maire du Vigeant, seules les associations d'anciens combattants de : Millac, Moussac, l'Isle-Jourdain et du Vigeant étaient représentées par leurs présidents et porte-drapeaux.

Mr le Maire a rappelé le déroulement de cette terrible journée du 4 août et a prononcé quelques paroles sur la nécessité de perpétuer ce devoir de mémoire.

Pour clore cette cérémonie Thérèse Thimonnier a interprété le chant des partisans suivi d'une marseillaise reprise avec ferveur par le public.

Ayons encore une pensée pour Hélène Baudoux et Alexis David qui nous ont quittés. Ces deux familles qui ont beaucoup souffert de cette tragédie du 4 août 1944 ayant perdu des membres de leur famille sauvagement abattus.

Le Bureau :

Président : Jean-Pierre Thimonier
Vice-Président : Henri Bourriaud
Secrétaire : Yolande Plisson // Guy Martin
Trésorier : Roger Plisson

Porte-drapeaux

François Gilliot
Marcel Sansiquet
Jean Lavalette
Killian Guinaud

Le Président Jean-Pierre Thimonier

Club Amitié et Loisirs



Suite à la crise sanitaire que le pays traverse, l'organisation de nos rendez-vous tous les 15 jours ainsi que les repas et les concours de belote sont toujours impossible à mettre en œuvre pour le moment.

C'est avec impatience que l'équipe et moi-même seront heureux de nous retrouver et partager des moments de convivialité comme nous en avons l'habitude.

La Présidente Paulette SAIMOND



Repas Salles des Pradelles

ACTIVITES DE REUNIONS

Belote, Coinchée, Banque, Scrabble, Tarot, Jeux Divers



Club de Gymnastique Volontaire

*Le club de gymnastique a repris ses activités le mardi 15 septembre 2020 après 5 mois d'arrêt **du au COVID 19** et l'installation des nouvelles règles sanitaires.*

*Après avoir animé les séances de gym pendant 2 années, Jean Rouffy appelé à d'autres tâches, a laissé sa place à un nouvel animateur **Florian Bureau** qui compte désormais sous sa houlette une vingtaine d'adhérentes.*

Les cours proposés sont adaptés à des personnes de tout âge : des exercices d'assouplissement, mouvements d'entretien ... en musique, avec accessoires sont au programme de chaque séance.

*Les séances ont lieu chaque : **Mardi de 17h30 à 18h30 à la salle des Pradelles.***

Pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre le groupe contacter le : 06.61.93.91.07

Le club de gymnastique remercie Mr Le Maire et la municipalité pour la mise à disposition de la salle des Pradelles gracieusement.



La Présidente : Ruth Gelin

La Secrétaire : Yolande Plisson



Club de tennis de l'Isle Jourdain



- Le club regroupe principalement des adhérents des communes de l'ancien canton de l'Isle Jourdain
- Il met à votre disposition une gamme variée d'activités :
- 2 enseignants diplômés donnent des cours aux enfants et adultes :
LIONEL TOSO : le samedi de 14 h 30 à 19 h - **JEAN ROUFFY** : le lundi de 17 h à 22 h 30
- Toute personne désireuse de jouer peut utiliser les courts.

Pour la saison 2020-2021, sous réserve des conditions actuelles dues au coronavirus, le club va engager :

- 2 équipes mixtes – 1 équipe masculine ; les femmes évoluent avec l'équipe féminine de Vercival (Civaux)
- 2 équipes jeunes

- Plusieurs tournois jeunes ont lieu tout au long de l'année selon les niveaux de jeux des enfants



Notre tournoi masculin de l'été 2020 a vu la victoire de Jean Rouffy face à Florian Bureau de Lussac. Il regroupait les clubs de l'Isle Jourdain, Availles Limouzine, Lussac les Châteaux et Usson-Gençay soit une quarantaine de joueurs.



RENSEIGNEMENTS :

Présidente **Lysiane PERROT** La Petite Age 86150 Le Vigeant ☎ 06 11 16 51 41 ✉ mlperrot@sfr.fr

Trésorier **Jean Hubert BUSSAC** av. de la Vienne 86150 L'Isle Jourdain ☎ 06 84 20 14 28 ✉ jhbussac@orange.fr

Enseignant **Jean ROUFFY** 3 les Brandes 86150 Queaux ☎ 06 84 34 73 74 ✉ jean.rouffy@gmail.com

Essayer ce sport,
c'est forcément
l'adopter !

Enfants, ados et adultes jeunes
ou moins jeunes, il n'est pas trop
tard pour nous rejoindre et
essayer notre sport ouvert à tous,
quel que soit votre niveau, bien
sûr, dans le contexte actuel, dès
que l'on sera autorisé à rejouer.

- Notre traditionnel LOTO de janvier n'aura malheureusement pas lieu.
- Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021 et surtout prenez bien soin de vous en attendant des jours meilleurs.

ADMR DE L'ISLE-JOURDAIN

Nous vous accueillons dans nos locaux :

Tous les matins du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00.

Mardi et Jeudi 14h à 16h.

Services proposés par notre association au domicile :

- ** Aide à la personne, toilette
- ** Ménage, entretien du linge, repassage, repas, courses
- ** Garde d'enfants à domicile
- ** Accompagnement au transport



Notre association exerce son activité dans les communes suivantes:

Adriers, Le Vigeant, L'Isle-Jourdain, Millac, Moussac, Mouterre-sur-Blourde, Nérignac, Queaux, Luchapt, Asnières-sur-Blour.

Prise en charge avec les différentes caisses:

- ** Conseil Départemental APA , Carsat, etc



Service de téléassistance ADMR/FILIEN:

Apporter aux personnes âgées, un service de téléassistance pour l'autonomie et le maintien à domicile. Une large gamme d'adaptation existe. Pour la mise en place et selon vos besoins veuillez-vous adresser au bureau de l'ADMR.

Bénévoles des communes: Président Mandaté : Ernest Gransagne

- ** Le Vigeant : Marie Claude Finsterlé
- ** Queaux : Brigitte Bonduelle
- ** L'Isle-Jourdain : Paulette Moreau // Marie Paule Charbonneau // Patricia Saint-Ouen
- ** Moussac : Martine Benard
- ** Adriers : Gérard Moëbs
- ** Mouterre : Claudine Cazaubon

Bureau : 2 place d'Armes, 86150 L'Isle-Jourdain
Tél 05.49.91.83.86 / Mail : info-assoisle@admr.org

Appel à candidature : L'association recherche des bénévoles. Les personnes volontaires seront les bienvenues.

Focus sur quelques actions de la MJC Champ Libre

Toutes les activités, animations, sorties, temps d'échange débats, services, évènements... sur www.mjc-champlibre.fr ou à la MJC : 05 49 48 94 00

et dans les programmes de *La Boullit'*, votre Scène Culturelle de Vienne et Gartempe.



RAM
Relais Assistantes
Maternelles
ou Relais Petite
Enfance



LAEP
Lieux
Accueil
Enfants
Parents

Qui	Parents et futurs parents	Assistantes maternelles Professionnels de la garde à domicile	Qui	Parents, futurs parents et adultes référents	Enfants de moins de 6 ans
Quoi	Information aux familles Les différents modes d'accueil existants sur le territoire La fonction employeur	Information aux professionnels Conditions d'accès et d'exercice du métier Rencontres, échanges sur les pratiques professionnelles	Quoi	Favorise les échanges entre adultes Rompt l'isolement	Premier lieu de sociabilité
Comment	Rendez-vous individuel	Rendez-vous individuel Animation collective Ateliers itinérants	Comment	Espace d'échange et de rencontre	Espace de jeux libres
Où	Rendez-vous : L'Isle Jourdain & dans les 13 communes adhérentes	Animations collectives : L'Isle Jourdain : Mardi 3/mois Availles Limouzine : Vendredi 2/mois Usson du Poitou : Jeudi 1/mois Mauprévoir : Jeudi 1/mois	Où	Le Vigeant : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} mercredi du mois, En alternance : Availles Limouzine, L'Isle Jourdain, Mauprévoir ou Usson du Poitou Dernier mercredi du mois	
Quand	Mercredi & Vendredi	Matin (inscription obligatoire)	Quand	Mercredi : 9h30-12h (accès libre)	
	En période scolaire			En période scolaire	
Avec	Professionnelle de la Petite enfance		Avec	2 Accueillantes professionnelles Petite enfance formées à l'écoute	

Services gratuits soutenus par Communauté de Communes Vienne et Gartempe, CAF de la Vienne et MSA Poitou



Atelier d'expression artistique

Dessin - peinture

Animé par Emmanuelle ZENATI

Public	Date	Lieux
Adultes	Lundi 13h30 - 15h30	MJC
	Mercredi 14h - 16h	L'Isle Jourdain
	Mercredi 9h - 11h	Bourg Le Vigeant
Enfants et adultes	Samedi 10h - 12h	Ecole Availles Limouzine

Apprentissage et perfectionnement des différentes techniques d'expression du dessin et de la peinture (gouache, collages...), notions de couleurs et de volumes à partir de compositions

Carte forfaitaire 10 séances adulte peinture : 81€ valable pour la saison 2020-2021

La carte est nominative et indivisible, les séances sont non fractionnables et celles non réalisées sont perdues.

Tarifs annuel de septembre 2020 à juin 2021

Q1 : 0 à 450	142 €
Q2 : 451 à 700	159 €
Q3 : 701 à 1050	174 €
Q4 > 1051	190 €



**Concert
Hildebrandt**

**Samedi 30 janvier - 20h30
Salle des Fêtes L'Isle Jourdain**

Tarif : 8€ & 5€ (<16ans, étudiants, adhérents MJC)

Assumer. La sensibilité débordante comme la puissance sans appel d'une mélodie à l'unisson. La part animale qui s'empare des corps et la douceur qu'il faut avoir l'audace d'arborer. Assumer de se retirer en soi pour y invoquer des mondes, s'évader pour se lancer à l'assaut de sa propre dualité.



**Sorties familles
Sortie
Découverte
des
Châteaux (37)**

Samedi 20 mars – toute la journée

Inscription obligatoire

Seul ou en famille, 7 sorties par an sont proposées vers des parcs de loisirs, animaliers, sites touristiques (photo : Chenonceau), des événements sportifs et culturels ou l'organisation d'ateliers cuisine, yoga... La MJC se charge des réservations et du transport

Vivez la découverte de CHENONCEAU et AMBOISE durant une journée de détente et d'évasion.

Programme, informations, tarifs et inscriptions à la MJC



Arts de la rue

***La natür c'est le bonhür*
Rosie Volt**

Clown rural & chants de lâèhaut

Jeudi 13 mai – 17h30 - Le Vigeant

Accès libre

Dans le cadre de l'assemblée annuelle, après la course de vélo et avant le repas du soir organisés par la commune de Le Vigeant

Elle descend de la montagne en chantant...

Bulldozer de l'optimisme, ouragan d'énergie, tsunami d'émotions, voici la bergère tyrolienne Rosie Volt avec son troupeau de chèvres...

Sur le champ, les citadins sont transportés au cœur des pâturages alpins!

Acrobate de la glotte, elle atteint des sommets vertigineux en chantant à gorge déployée l'air de la montagne. Ses échos sont un Hymne à la Natür toute entière. Et dans cette ambiance bucolique, Rosie voit la vie en rose : « la natür, c'est le bonhür! ».

Chevrotante d'émotions et survoltée de désirs, Rosie Volt virevolte autour de ses pulsions, laissant galoper son naturel. Elle cavale, s'emballe, s'étale et... perd les pédales quand « l'Amür » dévale!

L'élü de son cœur se transforme rapidement en homme de sa forêt qu'elle emmène sur l'Everest de ses rêves... Une véritable bombe de bonheur explose alors devant les yeux des spectateurs hé « bëëtés ». Elle devient chèvre, pompom girl de la « verdür », femme de la jungle et chef d'orchestre tout terrain!

Et chacun s'en retourne en chantant ce joyeux refrain : « y ololohoudi... »

Toutes les activités, animations, sorties, temps d'échange débats, services, évènements... sur www.mjc-champlibre.fr ou à la MJC : 05 49 48 94 00



**et dans les programmes de *La Boulit'*,
votre Scène Culturelle de Vienne et Gartempe.**
La Boulit' est soutenue par la Commune de Le Vigeant,
la Communauté de Communes Vienne et Gartempe,
le Département de la Vienne, la Région Nouvelle Aquitaine





A S E P P



Association de Sauvegarde de
l'Environnement, des Paysages et du
Patrimoine du Sud Vienne courriel :

asepp86150@yahoo.com

EOLIENNES LE VIGEANT : POINT DE SITUATION

Le 20 mai 2020, le Tribunal Administratif de Poitiers a rejeté le recours intenté par Monsieur le Maire du Vigeant contre l'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 autorisant la construction de 5 éoliennes aux Fouillarges. Arrêté pris, il faut le rappeler, en dépit de l'opposition du conseil municipal et des habitants exprimée lors de l'enquête publique de 2016, et malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur.

Pour faire annuler ce projet de parc éolien, il restait encore l'espoir de voir le Maire faire appel de la décision du tribunal de Poitiers auprès de la Cour d'Appel Administrative de BORDEAUX.

L'ASEPP avait d'ailleurs entrepris une démarche auprès du maire pour lui demander d'agir en ce sens.

Mais contre toute logique juridique, le 8 juillet dernier, le Maire a décidé de tourner le dos à son action antérieure et a demandé au conseil municipal de valider sa décision de ne pas faire appel, entérinant ainsi définitivement la construction des 5 éoliennes. Lors du vote effectué à *main levée (et non pas à bulletin secret comme mentionné dans le PV de réunion du conseil)*, 13 conseillers se sont prononcés contre l'appel et 2 pour.

L'affaire ne s'arrête pas là. Lors du conseil municipal du 14 octobre, la commune a eu à se prononcer sur le nouveau projet éolien de Saint-Martin-l'Ars, au lieu-dit Les Patureaux. Cette fois, le vote a bien eu lieu à bulletin secret. Et le résultat s'est avéré radicalement différent : 13 conseillers ont voté contre les éoliennes, un seul pour !

Il semblerait donc que -pour nos élus- l'implantation d'éoliennes nuise aux habitants de Saint-Martin-l'Ars, mais pas à ceux du Vigeant...

Tout cela manque de cohérence !

Nous devons donc nous habituer à un paysage abîmé par des machines hautes de 150 mètres, à la pollution visuelle de leurs clignotements nocturnes et, pour les habitations les plus proches, malheureusement, à leur bruit incessant.

Désormais, nous devons surtout espérer qu'à ces 5 éoliennes ne viendront pas s'en ajouter d'autres dans les années à venir, l'agrandissement d'un parc existant pouvant se faire sans que les habitants et la commune puissent réellement s'y opposer.

Les habitants du Vigeant risquent donc de perdre tout contrôle sur leur environnement.

En outre, la construction de ce parc éolien peut avoir d'autres conséquences :

- la création d'une ligne électrique entre Les Fouillarges et le barrage de La Roche pour raccorder ce parc éolien au réseau EDF, risque de conduire à l'arrachage de certaines haies et même de vieux arbres bordant les chemins le long desquels elle sera enfouie.
- le passage des convois exceptionnels d'acheminement des éoliennes va imposer la modification importante de certains carrefours et portions de route, leur faisant perdre leur caractère et leur charme.

La société WINSTROM doit donc s'engager à remettre à l'état d'origine routes et chemins modifiés pour les travaux.

Il est enfin important de souligner que cette décision incompréhensible de la commune intervient au moment où le Département de la Vienne annonce la création d'un « **Comité Départemental de suivi de l'Eolien** » doté d'une « **charte des Collectivités et des professionnels de l'Eolien**, pour **favoriser la concertation entre les développeurs, les collectivités et les citoyens** pour harmoniser les futurs projets de parcs éoliens dans la Vienne.

Ce comité permettra « **aux collectivités locales, avec l'aval de leur population**, de se positionner face aux opérateurs pour trouver un consensus sur chaque réalisation en **préservant l'intérêt de leur cadre de vie et de leur patrimoine** ». (cf. magazine *La Vienne*, n°141, p.4)

Plus que jamais nous devons rester vigilants pour préserver ce qui peut encore l'être de nos paysages et notre patrimoine.

Pour plus d'efficacité dans sa lutte contre le développement anarchique des éoliennes, notamment dans le Sud Vienne, l'ASEPP vient d'adhérer à la FAV (Fédération Anti- Eoliennes de la Vienne).

Pour défendre votre cadre de vie, adhérez à l'ASEPP
Contact courriel : asepp86150@yahoo.com

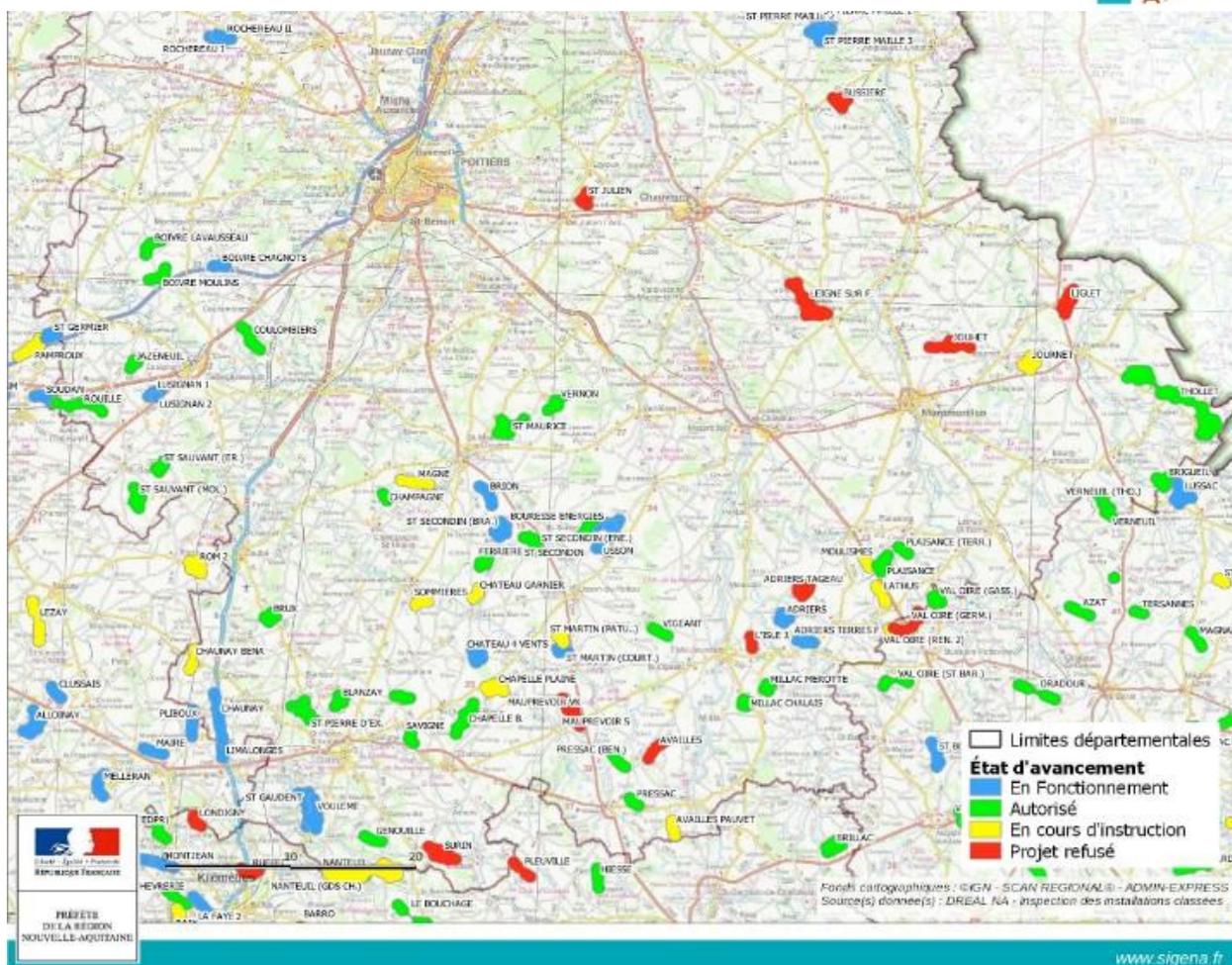
Lysiane PERROT
Secrétaire

Patrick DAVID
Président

Patrick WAGON
Trésorier

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Projets éoliens au 15 août 2020
Département de la VIENNE



Attention!

Le Bulletin Municipal est ouvert à toutes personnes ou organisations qui ont des informations intéressantes et utiles à communiquer à notre population.

Je dois rappeler ici que la publication de ce bulletin est placée sous le contrôle et l'entière responsabilité du maire.

Les articles qui y sont produits ne peuvent en aucun cas être le lieu de règlements de comptes.

En particulier, le dossier de la réunion du Conseil Municipal du 8 Juillet 2020 est bien entendu à la disposition du public qui pourra vérifier qu'il contient bien les bulletins du vote secret intervenu à propos du parc éolien des Fouillarges et non pas d'un vote à main levée comme l'affirme l'auteur malveillant du document précédent.

A tout prendre, je serai plutôt pour une association de sauvegarde de la paix !

Le Maire, Pierre Gourmelon

NOUVEAU PROJET D'ANIMATION

Un nouvel évènement en cours de réflexion pourrait avoir lieu tous les ans, pour l'instant intitulé « journée des associations ». Ce serait l'occasion pour toutes les associations du village de présenter leur actions, faire des démonstrations, tenir un stand etc... Le but étant d'avoir une belle journée de partage en regroupant un maximum de personnes. Les associations proposent, chacune leur tour, une journée ou un évènement, la nouveauté serait de toutes les réunir un même jour.

Ce projet a déjà été évoqué aux élus qui sont très enthousiastes.

Il faut bien entendu que toutes les associations s'impliquent et montrent leur réelle envie de continuer à organiser des festivités dans notre commune.

Toutes les bonnes volontés à s'investir dans ce projet seront donc les bienvenues !

J'aimerais aussi mettre en place un créneau pour vous accueillir et que l'on puisse se retrouver pour échanger à tout point de vue et sur tout ce qui touche à l'amélioration du bien vivre ensemble sur notre commune.

D'autres projets d'accueil et de rencontre sont en cours d'élaboration. En attendant n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes et vos souhaits.

Sandrine Remy

Agence Postale Communale
Bibliothèque Municipale
05 49 84 15 50
bibliotheque19@wanadoo.fr



Conformément à la Loi de Transition Energétique, d'ici à 2025, il nous faut diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons. Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie.

En 2020, son montant est de 18€/ tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne. Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

Au terme d'une étude technique et d'une consultation citoyenne, les élus du SIMER se sont prononcés en septembre 2018 pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical. Dispositif qui a déjà fait ses preuves sur d'autres territoires en matière de réduction des déchets.

Aux différentes étapes de ce projet, le SIMER communiquera régulièrement pour tenir informer les usagers.

La Redevance Incitative en questions

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative est un mode de financement qui remplace l'actuelle Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Elle sera constituée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service de gestion des déchets et d'une part variable calculée en fonction du nombre de levées du bac noir ou de dépôts de déchets non recyclables dans les Points d'Apports Collectifs.

Pourquoi mettre en place la Redevance Incitative ?

Les objectifs sont multiples : **réduire** les quantités de déchets enfouis, **maîtriser** les coûts du service de prévention et de gestion des déchets face à l'augmentation de la TGAP et **améliorer** les conditions de travail des agents.

Qui est concerné par sa mise en place ?

Sont concernées par la mise en place de la Redevance Incitative les communes pour lesquelles le SIMER a la compétence collecte et traitement des déchets.

A savoir :

Adriers, Angles-sur-l'Anglin, Antigny, Asnières-sur-Blour, Asnois, Availles-Limouzine

Béthines, Blanzay, Bouresse, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre

Champagné-le-Sec, Champniers, Chapelle-Viviers, Charroux, Châtain, Chenevelles, Civaux, Civray, sur tous les sujets



Fleix, Genouillé, Gouex, Haims
 Jouhet, Journet, Jossé,
 L'Isle-Jourdain, La Bussière, La Chapelle-Bâton, La Roche-Posay, La Trimouille, Lathus-Saint-Rémy,
 Lauthiers, Le Vigeant, Leigné-les-Bois, Leignes-sur-Fontaines, Lésigny, Lhonnaizé, Liglet, Linazay,
 Lizant, Luchapt, Lussac-les-Châteaux
 Mairé, Mauprévoir, Mazerolles, Millac, Montmorillon, Moulismes, Moussac, Mouterre-sur-Blourde
 Nalliers, Nérignac
 Paisay-le-Sec, Payroux, Persac, Pindray, Plaisance, Pleumartin, Pressac
 Queaux
 Saint-Gaudent, Saint-Germain, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Léomer, Saint-Macoux, Saint-Martin-
 l'Ars, Saint-Pierre-d'Exideuil, Saint-Pierre-de-Maillé, Saint-Romain, Saint-Savin, Saint-Saviol, Saulgé,
 Savigné, Sillars, Surin
 Thollet, Usson-du-Poitou
 Valdivienne, Verrières, Vicq-sur-Gartempe, Villemort, Voulême

Quand sera t'elle mise en place ?

Cette modification de système de collecte des déchets, interviendra en plusieurs étapes :

- **2021** : Equipement de chaque foyer en bacs individuels de collecte (1 jaune pour les déchets recyclables et 1 noir pour les ordures non valorisables) ou en badge d'accès aux Points d'Apports Collectifs (PAC).
- **2022** : Année blanche, une phase de test des nouvelles collectes sera effectuée
- **2023** : À partir de cette date, la production de déchets non recyclables de chaque foyer sera facturée au nombre de levées

Comment sera calculée la part incitative ?

Elle est basée sur le nombre de présentation du bac noir à la collecte. Plus la production de déchets non recyclables sera importante, plus la Redevance Incitative sera élevée.

Dois-je acheter mes bacs de collecte ?

Non, en 2021 le SIMER fournira aux usagers des bacs jaunes et noirs individuels pucés et normalisés. Seuls ces bacs pourront être collectés par nos services.

Distribution des sacs de collecte

Le SIMER met à votre disposition des sacs jaunes pour les déchets recyclables (hors verre) et des sacs noirs pour les ordures ménagères résiduelles.

Vous pouvez obtenir vos sacs en déchèterie et/ou en mairie (uniquement sur présentation de votre PASS Déchets). Les sacs sont à retirer en une seule fois pour l'année.

Si vous avez perdu votre PASS Déchets, contactez le SIMER.

Chaque année, le SIMER achète 4 000 000 de sacs, ce qui représente un budget de 250 000 € pour la collectivité. Pensez donc à utiliser vos sacs de façon raisonnable !





Collecte des déchets

Sur notre commune les déchets sont collectés le **Mardi matin**. Pensez à sortir vos sacs la veille et à les déposer de façon bien visible pour les agents de collecte.

Les déchets sont collectés les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Les dates de rattrapage de ces collectes sont disponibles sur www.simer86.fr

Consignes de tri



Déchèterie

La déchèterie la plus proche se situe à Millac :

Les Gagnas - Z.A.E. de Millac - 86150 Millac

05 49 84 57 62

Ses horaires d'ouverture sont les suivants



Pensez à bien organiser votre coffre ou votre remorque pour permettre un tri plus aisé une fois sur place.

Horaires d'ouverture de ma déchèterie

Millac

	en hiver	en été
lundi	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	14h - 17h	14h - 18h
mardi	fermée	fermée
	fermée	fermée
mercredi	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	14h - 17h	14h - 18h
jeudi	fermée	fermée
	fermée	fermée
vendredi	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	14h - 17h	14h - 18h
samedi	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	14h - 17h	14h - 18h

→ **HORAIRES D'HIVER**
 DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

→ **HORAIRES D'ÉTÉ**
 DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Plus d'infos ? Une question ?
WWW.SIMER86.FR
 05 49 91 96 42



Les déchets acceptés sont :



Vente de compost à 2€ les 80 litres (apportez vos contenants)

Les objets déposés dans l'espace don (vaisselle, matériel informatique, meubles, bibelots, hi-fi, électroménager, vélos, jouets, articles de puériculture) seront réparés et revendus à bas prix par l'association Corbeau Blanc, basée à Queaux (route de Moussac).

Un PASS Déchets pour accéder en déchèterie :

MON PASS DÉCHETS MULTI-SERVICES



Pour plus d'information : consultez le site internet du SIMER www.simer86.fr ou la page Facebook SIMER Eco-Pôle.



Rénovation énergétique : élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, le dispositif MaPrimeRénov' devient accessible à tous les propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2021. Il s'agit de favoriser les rénovations globales les plus efficaces et l'éradication des « passoires énergétiques ». Les détails avec *Service-Public.fr*.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'État propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, cette aide sera accessible à compter du 1^{er} janvier 2021 à tous les propriétaires occupants, sans condition de ressources.

MaPrimeRénov' sera également ouverte à l'ensemble des copropriétés (y compris celles qui ne se trouvent pas en situation de fragilité) et viendra simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires.

Les propriétaires bailleurs pourront aussi bénéficier de cette prime visant à encourager la rénovation énergétique des logements du parc locatif privé.

Les ménages et les copropriétés jusqu'à présent non-éligibles peuvent dès maintenant engager une démarche de travaux et pourront déposer leur dossier à partir du 1^{er} janvier 2021. Ainsi, les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1^{er} octobre 2020 sont éligibles.

Sont également prévus :

- un bonus pour accélérer le traitement des « passoires thermiques » ;
- une incitation pour les ménages plus aisés à effectuer des rénovations globales de leur logement ;
- un accompagnement des ménages avec la création d'un forfait Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Vous souhaitez bénéficier de l'aide et déposer votre demande ?

Rendez-vous sur www.maprimerenov.gouv.fr





Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.



Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau. Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable.

Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > Accès Usagers > Je suis un professionnel.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1,43 € HT/m³).

Pourquoi boire l'eau du robinet ?



L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller. Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

- Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.
- Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents.
- Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour. Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr

> Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.



Nouveauté 2020 - 2021 : Sud Vienne Médiation

Charlotte Guilbert Jauberteau Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat organise à la maison des associations des permanences sur rendez-vous du Lundi au Vendredi.

La médiation familiale permet de trouver des solutions et d'apaiser des situations concernant des litiges ou des difficultés lors de divorce, séparation, organisation de la vie d'un parent vieillissant, succession, conflits parent enfant...

Sud Vienne Médiation est encadrée par l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF) qui garantit le respect du code de déontologie des médiateurs familiaux D.E: neutralité, indépendance, confidentialité et impartialité du médiateur.

Renseignements et rendez-vous:
06-45-59-29-79

contact@sudviennemediation.fr
www.sudviennemediation.fr



La Communauté de Communes de Vienne et Gartempe

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe offre un bon-vacances de 50 € aux enfants de son territoire qui participent à un camp d'été au CPA Lathus.

Cette offre est valable pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été organisés en juillet et en août 2021 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander/retirer auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Vienne & Gartempe
Communauté de communes

BON VACANCES
50 €

RENSEIGNEZ-VOUS !

CPA LATHUS
Lathus, bien plus qu'une colo!
Séjours à thèmes pour les 6-17 ans
été 2021
WWW.CPA-LATHUS.ASSO.FR

BON-VACANCES 50 €
Cinquante euros
du 1/7/2021 au 31/8/2021
Pour l'enfant : _____
Mandat INTERMARCHÉ

TOUTES LES CONDITIONS SUR WWW.VIENNEETGARTEMPE.FR



PARCE QUE CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Que vous soyez

Invalide, accidenté, malade, handicapé



Quelque soit l'origine :

Maladies professionnelles ou autres entraînant une incapacité de travail ou une inaptitude, accidents du travail, accidents de la vie (de la route, domicile, etc.), handicaps.

Il existe une association FNATH près de chez vous

Pour vous aider à **vous reconstruire, vous conseiller,**
défendre vos intérêts, mais aussi pour
faire valoir vos droits

En matière de :

- ◆ INDEMNISATION
- ◆ SANTÉ
- ◆ PROTECTION SOCIALE
- ◆ EMPLOI
- ◆ RECLASSEMENT

Un JURISTE se tient à votre DISPOSITION pour constituer et suivre VOTRE DOSSIER

PERMANENCE section Availles-Limouzine

Le 1^{er} mardi des mois impairs de 14H à 16H
salle de la mairie 86460 AVAILLES LIMOUZINE
Le 1^{er} mardi des mois pairs de 14H à 16H
salle de la mairie 86150 L'ISLE JOURDAIN

Renseignements Yves PAILLER : 05 49 48 76 47

site: fnath86.org

mail: fnath.vienne@wanadoo.fr

**PLURISERVICES, association intermédiaire**

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 41 45

Pluriservices est la solution simple et rapide qui vous libère du rôle d'employeur :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives

• **Vous êtes une Collectivité, une Association, un Agriculteur, ou une Entreprise**

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage, traite des animaux, attrapage des volailles...

• **Vous êtes un Particulier**

Pour les services à la personne :



- ~ Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- ~ Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage...
- ~ Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
- ~ Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose placo, plomberie, électricité, montage de meubles...
- ~ Aide aux déménagements



Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts ou vous donne droit à un crédit d'impôt pour les emplois de ménage, de jardinage et garde d'enfants de + de 3 ans.

Dans le cadre des emplois de ménage et de jardinage, nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter. Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Habitants du Vigeant, la parole est à vous, faites nous part de vos suggestions, observations, c'est aussi votre façon de participer à la vie communal, merci.

**Coupon réponse détachable à retourner à : MAIRIE DE LE VIGEANT
7, place Saint Georges - 86150 Le Vigeant**

A large grid of graph paper for writing suggestions and observations. The grid consists of small squares, with a vertical red line on the left side and a horizontal red line at the bottom, defining a writing area.

Médaille de la Famille Française

Pour prétendre à la médaille de la famille française, il faut au préalable déposer une demande à la Mairie. Ensuite, les candidatures sont transmises à l'Union Départementale des Associations Familiales qui procède à une enquête sur les conditions matérielles et morales de l'éducation des enfants.

Un premier avis est émis, puis la demande est adressée à la Commission Départementale de la Médaille de la Famille Française qui émet un nouvel avis.

Enfin, Monsieur le Préfet décide de l'octroi de la médaille et décerne un diplôme

Candidature à la Médaille de la Famille Française

Nom Prénom

Adresse

..... ☎

Demande de candidature à déposer à la Mairie avant fin février de chaque année.

médaille d'Or 8 enfants et plus
médaille d'Argent 6 ou 7 enfants
médaille de Bronze 4 ou 5 enfants

CALENDRIER 2021



Un calendrier encore peu rempli à ce jour. Les dates et autres programmations sont communiquées sous réserve d'éventuelles modifications ou annulations en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

Janvier

M	6	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
V	8	Vœux du Maire - Salle des Pradelles 18h
M	13	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
M	20	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
S	23	Anciens Combattants - concours de belotte - Salles des Pradelles 14h
D	24	Donneurs de sang - Randonnée

Février

M	3	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
S	6	Club de gym- concours de belote - Salle des Pradelles 14h
M	10	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
D	14	Anciens Combattants AG et repas pot au feu - Salle des Pradelles 10h30
M	17	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30

Mars

M	3	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
D	7	Donneurs de Sang - Assemblée Générale – Repas au restaurant
M	10	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
V	19	Anciens Combattants - Cérémonie Cessez le feu d'Algérie 11h
M	17	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30



Mairie, 7 Place Saint Georges, 86150 Le Vigean

Mail : le-vigeant@departement86.fr / Accueil : 05 49 48 76 55

Site : www.levigeant.fr

Horaires d'accueil au public

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Attention durant la période de crise sanitaire la mairie est ouverte uniquement les matins

L'année en photos



Spectacle Les dangers de la lecture - bibliothèque
Février 2020



School Academy Val de Vienne Moto – Mars 2020



Fête du 13 Juillet 2020 - Val de Vienne sensation



Fête du 13 Juillet 2020 - Val de Vienne sensation



500 Ferrari contre le Cancer - Septembre 2020



Vide grenier - stade municipal - Octobre 2020



Les apprentis saltimbanque et Compagnie Mon Cirque à moi - fête du 13 Juillet



